



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 03 AVRIL 2024

DÉLIBÉRATION  
N°2024-04-DEL-071

OBJET :  
APPROBATION DU  
COMPTE  
ADMINISTRATIF DE  
LA VILLE - 2023

RAPPORTEUR :  
M. Le Maire

NOMBRE DE  
CONSEILLERS EN  
EXERCICE : 33

PRESENTS/REPRESENTES:33

VOTANTS : 32

Le 03 avril 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 22 MARS 2024.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS :

Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Madame Catherine EVANO, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Frédérique MAHER, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Ahcène MEBARKI, Madame Fabienne TANTI, Madame Valérie LENORMAND.

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Paméla BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Julien SAUVÉ à Madame Catherine EVANO, Monsieur Hakan KARACIGER à Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Madame Elisabeth RAMOS-DUARTE-LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Souad BENDJEDDOU à Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Jonas MAURY à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Mélody SENAT à Madame Frédérique MAHER.

EXCUSÉ(S) : 0

ABSENT(S) : 0

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE - 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L.1612-12 et L2121-31,  
 VU la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,  
 VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable public,  
 VU l'avis rendu par la Commission des finances et des ressources humaines dans sa séance du 20 mars 2024,

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif a pour objet de :

- Rapprocher les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses et en recettes ;
- Présenter les résultats comptables de l'exercice écoulé,

**CONSIDÉRANT** qu'en application des articles L.1612-12 et L2121-31 du CGCT, le compte administratif est soumis par le Maire au Conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice,

**CONSIDÉRANT** que le compte administratif présenté, correspond en tout point au compte de gestion établi par le Comptable public pour 2023,

**CONSIDÉRANT** que le Maire s'est retiré au moment du vote,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur dans ses explications et en avoir délibéré à bulletins secrets, ainsi qu'il suit :

**Sur l'approbation du compte administratif de la Ville – 2023 :**

- POUR : 15
- CONTRE : 17
- BLANCS/NULS/ABSTENTIONS : 0

**DÉCIDE**

**ARTICLE UNIQUE : DE NE PAS APPROUVER** le compte administratif de la ville de Triel-sur-Seine pour l'exercice 2023, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Le montant des dépenses est de : 13 936 894,19 €
- Le montant des recettes est de : 15 607 658,73 €

Cette section présente donc un résultat excédentaire de : + 1 670 764,54 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses	Désignation	Montant
011	Charges à caractère général	3 218 263,44 €
012	Charges de personnel	8 176 109,05 €
014	Atténuations de produits	603 823,61 €
65	Charges de gestion courante	679 882,81 €
66	Charges financières	185 820,76 €
67	Charges exceptionnelles	3 427,29 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	125 829,98 €
042	Opérations d'ordre	943 737,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 936 894,19 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
Recettes	Désignation	Montant
013	Atténuation de charges	112 338,14 €
70	Produits des services, du domaine et ventes	1 641 982,21 €
73	Impôts et taxes	145 697,00 €
731	Fiscalité locale	11 643 908,75 €
74	Dotations et participations	1 564 576,87 €
75	Autres produits de gestion courante	297 774,40 €
76	Produits financiers	9,59 €

77	Produits exceptionnels	34 045,48 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	9 138,06 €
042	Opération d'ordre transfert entre sections	158 188,23 €
<b>TOTAL</b>		<b>15 607 658,73 €</b>

Section d'investissement :

- Le montant des dépenses est de : 13 072 820,99 €
- Le montant des recettes est de : 11 289 260,68 €

Cette section présente donc un résultat déficitaire de : - 1 783 560,31 €

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Dépenses</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
13	Subventions d'investissement	1 034 026,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	890 284,71 €
20	Immobilisations incorporelles	376 487,58 €
204	Subvention d'équipement versées	228 311,82 €
21	Immobilisations corporelles	7 822 766,11 €
27	Autres immobilisations financières	2 787,20 €
45411	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	3 420,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	158 188,23 €
041	Opérations patrimoniales	2 556 549,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>13 072 820,99 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		
<b>Recettes</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	822 023,82 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 753 838,97 €
13	Subventions d'investissement	2 145 220,85 €
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	104,00 €
21	Immobilisations corporelles	64 366,45 €
45412	Travaux effectués d'office pour le compte d'un tiers	3 420,00 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	943 737,25 €
041	Opérations patrimoniales	2 556 549,34 €
<b>TOTAL</b>		<b>11 289 260,68 €</b>

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



La secrétaire de séance,

Mme Françoise POIRRIER

*Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr/>*

Accusé de réception en préfecture  
078-217806249-20240403-2024-04-DEL-071-DE  
Date de télétransmission : 05/04/2024  
Date de réception préfecture : 05/04/2024